



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2009/6  
7 mai 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**

**Sixième session**

**Bonn, 1<sup>er</sup>-12 juin 2009**

**Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire**

**Questions d'organisation**

**Adoption de l'ordre du jour**

## **Ordre du jour provisoire annoté**

**Note du Secrétaire exécutif\***

### **I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
  - a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
  - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
  - c) Une action renforcée pour l'adaptation;

---

\* Le présent document a été soumis tardivement faute de temps pour le mettre au point avant la date limite de soumission des documents.

- d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
  - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

## II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial), qui achèverait ses travaux en 2009.

2. La sixième session du Groupe de travail spécial se tiendra du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 12 juin 2009, parallèlement à la treizième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et à la huitième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

## III. Annotations

### 1. Ouverture de la session

3. La sixième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 1<sup>er</sup> juin 2009 à l'hôtel Maritim, à Bonn (Pologne).

### 2. Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
4. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/AWGLCA/2009/6	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
--------------------	---

- b) Organisation des travaux de la session
5. *Rappel:* À sa première session, le Groupe de travail spécial est convenu que ses sessions seraient organisées de façon à laisser suffisamment de temps aux négociations, pour permettre ainsi à la Conférence des Parties de parvenir à un accord et d'adopter une décision à sa quinzième session<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 24.

6. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2009/7) relative au déroulement de la sixième session. Les représentants sont invités à se reporter à cette note pour de plus amples renseignements et propositions sur l'organisation des travaux.
7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le lundi 1<sup>er</sup> juin 2009. Il est prévu que des déclarations soient faites au nom des principaux groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.
8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et actualisés sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.
9. À sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>, le SBI a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La présente session sera organisée en conséquence.
10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial est invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2009/6

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif*

FCCC/AWGLCA/2009/7

*Note relative au déroulement de la sixième session. Note du Président*

**3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:**

- a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
- b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
- c) Une action renforcée pour l'adaptation;
- d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
- e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.

11. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir un résumé des avis exprimés lors de ses sessions<sup>3</sup>. Le résumé des avis exprimés au cours de la cinquième session, tel que l'a établi le Président, figure dans le document FCCC/AWGLCA/2009/9.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>3</sup> FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 22 et 26.

12. À sa troisième session, le Groupe de travail spécial a engagé toutes les Parties à présenter dans les meilleurs délais des propositions complémentaires concernant le contenu et la forme de ce document pour pouvoir examiner et évaluer la portée et l'état d'avancement de la négociation à sa sixième session<sup>4</sup>.

13. À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir, sous sa propre responsabilité, un texte de négociation devant être examiné à sa sixième session, tenant compte des délibérations du Groupe de travail spécial à sa cinquième session, en s'appuyant sur les idées et propositions des Parties et sur le document FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1 (ci-après dénommé document récapitulatif) et en tenant compte des nouvelles communications reçues des Parties avant le 24 avril 2009. Ce document devra envisager ensemble tous les aspects du Plan d'action de Bali de façon équilibrée, ne pas attribuer les idées et propositions à leurs sources, être rédigé dans une langue qui ne préjuge pas de la forme du document final et être distribué par le secrétariat dans les délais voulus, de préférence deux semaines avant la session<sup>5</sup>. Le texte de négociation du Président, qui est publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2009/8, tient compte des communications qui ont été reçues jusqu'au 5 mai 2009.

14. Dans une note présentée à la cinquième session du Groupe de travail spécial, le Président a indiqué que le Groupe de travail spécial devrait étudier, au moment voulu dans le cours de ses travaux, la forme juridique du document final<sup>6</sup>. Les dernières communications reçues des Parties contiennent plusieurs options concernant la forme du document final.

15. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à accélérer ses négociations sur le contenu du document final et à examiner la question de sa forme juridique, sur la base des idées et des propositions reçues des Parties, du document récapitulatif et du texte de négociation établi par le Président.

<i>FCCC/AWGLCA/2009/7</i>	<i>Note relative au déroulement de la sixième session. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/8</i>	<i>Texte de négociation. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/9</i>	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4</i>	<i>Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2009/MISC.5</i>	<i>Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations</i>

#### 4. Questions diverses

16. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

<sup>4</sup> FCCC/AWGLCA/2008/12, par. 33.

<sup>5</sup> FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 26 et 27.

<sup>6</sup> FCCC/AWGLCA/2009/4, première partie, par. 46.

## **5. Rapport de la session**

17. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à l'issue de sa session.

18. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport après la session, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe**Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa sixième session****Documents établis pour la session**

FCCC/AWGLCA/2009/6	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2009/7	Note relative au déroulement de la sixième session. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/8	Texte de négociation. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/9	Résumé des points de vue exprimés au cours de la cinquième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2009/MISC.5	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations

**Autres documents disponibles**

FCCC/AWGLCA/2009/4 (Première et deuxième parties)	Mise en œuvre du Plan d'action de Bali et éléments du document final. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2009/5	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa cinquième session, tenue à Bonn du 29 mars au 8 avril 2009
FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1	Idées et propositions relatives au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali. Note révisée du Président

-----